

QUELLE REMUNERATION ?

La rémunération est composée :

- d'une rémunération journalière indexée sur le SMIC Horaire ;
- d'indemnités de sujétions particulières indexées sur le Minimum Garanti (MG) ;
- des congés payés (10 % de la rémunération) ;
- d'indemnité de frais d'entretien (correspondant à 4MG) ;
- d'indemnité de frais de loyer.

Un **contrat d'accueil** sera signé entre le Directeur du C.H.S. de la Savoie et la famille d'accueil, assorti d'une période d'essai.



NOS COORDONNEES :

SERVICE D'ACCUEIL FAMILIAL THERAPEUTIQUE (AFT)

CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE DE LA SAVOIE
BP 41126
73 011 CHAMBERY CEDEX

☎ : 04 79 60 31 63

e-mail : aft@chs-savoie.fr



QU'EST-CE QUE

L'ACCUEIL FAMILIAL

THERAPEUTIQUE ?

C.H.S. DE LA SAVOIE - Janvier 2016

Site Internet : <http://www.chs-savoie.fr>

FAMILLE D'ACCUEIL « THERAPEUTIQUE »

L'accueil familial thérapeutique est une **alternative à l'hospitalisation** en Centre Hospitalier Spécialisé (psychiatrie).

La famille est dite « thérapeutique » et, à ce titre, a sa légitimité dans l'équipe de soins.

Elle devient un « outil » complémentaire, pour permettre notamment « **une restauration des capacités relationnelles et d'autonomie des personnes souffrant de troubles mentaux** » (article 1^{er} – Arrêté du 1^{er} Octobre 1990).

Un suivi médico-social des patients est organisé au domicile de la famille d'accueil : visites pour préparer la venue d'une nouvelle personne, suivi régulier par les infirmiers, rencontre du médecin-psychiatre, synthèses annuelles pour élaborer un projet thérapeutique.

Un projet thérapeutique est écrit pour chaque patient, indiquant ce que l'on attend de l'accueil familial thérapeutique.

L'accueillant agréé, son conjoint et ses enfants s'il y a lieu, doivent être partie prenante de ce choix. Chaque membre de la famille est acteur essentiel de l'accueil.

Les familles participent à des **groupes de parole** animés tous les trimestres par un psychologue.

QUI SONT LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ETRE PRISES EN CHARGE EN FAMILLES D'ACCUEIL ?

L'accueil familial thérapeutique ne concerne que les personnes **adultes** suivies par le Centre Hospitalier Spécialisé de la Savoie de leur plein gré (hospitalisation libre).

Ces personnes en **difficulté psychique** doivent avoir un état suffisamment stabilisé pour tirer bénéfice d'une prise en charge thérapeutique dans un milieu familial substitutif stable.

COMMENT DEVIENT-ON FAMILLE D'ACCUEIL ?

Envoyer une lettre de motivation à :



Monsieur le Directeur du
C.H.S. de la Savoie
B.P. 41126
73011 CHAMBERY CEDEX

qui permettra l'ouverture d'une procédure d'agrément.

PROCEDURE D'AGREMENT

Plusieurs rencontres seront organisées au C.H.S. et à votre domicile pour :

- répondre à vos questions et préciser vos motivations.
- vérifier que toutes les conditions d'accueil soient remplies, conformément au règlement intérieur de l'accueil familial thérapeutique.
- constituer votre dossier administratif.

Votre candidature sera alors présentée devant la Commission de l'Accueil Familial Thérapeutique qui étudiera votre demande, en vue de sa validation.

Lorsque vous serez agréé, un **projet d'accueil** sera organisé avec vous et l'équipe soignante en charge du patient.

Le règlement intérieur de l'Accueil Familial Thérapeutique précise les objectifs et modalités des accueils familiaux thérapeutiques.